SPSH
CÔTE SUD
SAUVEGARDE & PERSPECTIVES SOORTS-HOSSEGOR

Flash Info N° 67

28 février 2025

La Ronde des sables : un évènement annuel que nous ne voulons plus sur nos plages



Flash Info N° 67
Une publication SPSH - association loi 1901
BP 62 - 40150 Soorts-Hossegor
contact@spsh40.com
Directeur de la publication : Alain Fréguin



La dernière édition de la Ronde des sables d'Hossegor s'est déroulée les 30 novembre et 1er décembre 2024, dans le contexte de la troisième étape du championnat de France de course sur sable et de la finale de la coupe du monde, à savoir près de 1 000 pilotes au départ, des motos et des quads lancés plein gaz sur la plage pendant 2 jours.

Une occasion pour les riverains et les résidents de profiter tout le weekend, du vacarme assourdissant des moteurs, de la pollution des gaz d'échappement et des nuisances de participants envahissants et peu respectueux.

Une occasion de s'interroger sur l'impact environnemental d'un tel évènement vieux de 30 ans et de sa compatibilité avec les enjeux environnementaux locaux et notamment l'érosion des dunes et des plages de notre littoral depuis près de 20 ans.

En effet, le sable a été maintes fois remué et décompacté : par la préparation de la piste avec des engins de chantier, par le labourage des motos et des quads pendant deux jours et enfin par la remise en état à nouveau avec des engins de chantier. Tous ces traumatismes ont ameubli la plage et aggravé l'érosion avec la tempête qui a suivi.

A l'écoute de vos sollicitations et consciente de ces impacts environnementaux et civiques, SPSH a écrit au Maire d'Hossegor et à la Préfète des Landes pour demander l'arrêt définitif de cet évènement sur notre commune. SPSH a également sollicité oralement le positionnement du maire de Capbreton.



Monsieur Vignaud nous a répondu considérer qu'il appartient à la Préfecture des Landes - qui délivre l'autorisation annuelle de manifestation - d'instruire notre sollicitation et de donner suite à notre demande.

Monsieur Galdos nous a répondu ne pas être concerné par cet évènement dans la mesure où le terrain utilisé sur sa commune pour les besoins techniques et logistiques appartient à une copropriété privée située dans le secteur de Notre-Dame.

Nous attendons donc la réponse de Madame la Préfète des Landes.

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous, la copie des courriers que nous avons adressés à Madame Françoise Tahéri et Monsieur Christophe Vignaud.

SPSH
CÔTE SUD
SAUVEGARDE & PERSPECTIVES SOORTS-HOSSEGOR

Madame la Préfète des Landes

24, rue Victor Hugo

40021 MONT-DE-MARSAN

Soorts-Hossegor, le 24 janvier 2025

OBJET : Demande de suppression de la course « Ronde des Sables » sur les plages océanes

Courrier en R.A.R

Madame la Préfète

Sauvegarde et Perspectives de Soorts-Hossegor (SPSH Côte Sud) est une association citoyenne regroupant plus de 1000 adhérents qui a à cœur de préserver le cadre de vie.

La commune est perturbée chaque année par une course de motos sur les plages océanes de la cité, occasionnant un vacarme assourdissant, des incivilités et un remaniement du sable, fragilisant le trait de côte.

Je vous joins la lettre de notre association remise au maire de Soorts-Hossegor, lui demandant, arguments à l'appui, la suppression de cet évènement.

Nous ne comprenons pas que la puissance publique tolère la tenue de cette manifestation sur le domaine maritime déstabilisant les plages d'Hossegor.

En effet, l'érosion de la plage, résultant des préparations de piste et du passage répété de centaines de motocyclettes pendant plusieurs jours, s'en trouve fortement accélérée pour peu que cet évènement soit suivi, comme il est fréquent à cette époque et cette année en particulier, d'évènements climatiques tempétueux.

En synthèse, nous demandons la suppression de cette manifestation, contraire à toutes démarches environnementales vertueuses.

Nous vous remercions de nous faire part de votre sentiment et de bien vouloir nous aider dans notre démarche.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en nos sentiments respectueux.

Alain Fréguin
Président SPSH

PJ : courrier remis au Maire de Soorts-Hossegor

SPSH Côte Sud — Sauvegarde & Perspectives Soorts-Hossegor

Objet : Demande de suppression de la Ronde des sables – Hossegor, le 10/01/2025

Monsieur le Maire,

Nous venons de prendre connaissance, avec consternation, de la reconduction de la Ronde des sables dans le programme 2025 publié ce jour par l'Office du Tourisme.

Nous ne comprenons pas que la ville s'obstine à conserver cette manifestation surannée, polluante à tous niveaux, et destructrice de notre environnement, car les ravages causés à la commune sont multiples.

La plage centrale d'Hossegor subit naturellement un grave problème d'érosion. Nous avons noté depuis 2020 une baisse de 0,90m du haut de cette plage face à la maison de la vague. Lors des tempêtes, la plage sud près de l'héliport a perdu 1,50m de haut. On y voit apparaître le puits de buses sur 1m de hauteur.

À l'occasion de la ronde des sables, le sable est décompacté : à la préparation de la piste, au passage des motos, et à la remise en état. Tout cela la fragilise, et nous avons constaté une aggravation suite à la tempête survenue juste après cet événement : on a pu observer un bouleversement de sa topographie avec une érosion très prononcée sur le bas de la plage.

Nous pensons donc qu'il est inutile de rajouter un facteur d'érosion supplémentaire avec cette manifestation.

Non contents d'infliger un vacarme infernal à la majeure partie de la population de la ville, les participants, se croyant tout permis, envahissent le littoral, se garent devant les garages, détruisent les plots de stationnement des riverains, avec une augmentation des incivilités chaque année !

Il ne semble pas, par ailleurs, que les commerçants soient bénéficiaires de cet afflux de population qui consomme peu auprès d'eux.

Nous souhaiterions que vous réexaminiez votre position avec l'aide du conseil municipal, et ainsi arrêter cet événement qui ne grandit pas notre commune. A moins qu'il existe une disposition contractuelle contraignante dont nous apprécierions de connaître la teneur.

Nous serons particulièrement attentifs à votre réponse, que nous ne manquerons pas de communiquer à nos adhérents avec nos arguments.

En espérant une prise de conscience des enjeux, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos sentiments cordiaux et citoyens.

Pour le Conseil d'administration

Alain FREGUIN, Président

